

Pôle ingénierie et conseil aux collectivités

Vire Normandie, le 23 janvier 2023

Affaire suivie par : Stéphanie STASIACZYK
Chargée de mission économie-emploi
02.14.47.60.85
stephanie.stasiaczyk@calvados.gouv.fr

RAR

Madame le Maire,

Par courriers des 2 et 7 janvier 2023, Monsieur Patrice MECHE et Madame Angélique MOUROCCQ m'ont fait connaître leur souhait de démissionner de leur fonction d'adjoint de la commune de CONDE-EN-NORMANDIE, ainsi que de leur mandat de conseiller municipal.

Je vous informe que j'ai accepté ces démissions par courriers du 23 janvier 2023, dont vous trouverez copies ci-jointes.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 2122-1, L 2122-8 et L 2122-14, deux solutions sont envisageables :

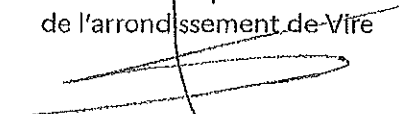
1 – le conseil municipal décide de limiter le nombre d'adjoints au maire à six et délibère en ce sens.

2 – le conseil municipal décide de conserver la même organisation, avec huit adjoints au maire. Dans ce cas, il devra être procédé à l'élection de nouveaux adjoints, dans un délai de 15 jours, à compter de la date à laquelle les démissions de Monsieur Patrice MECHE et Madame Angélique MOUROCCQ seront effectives, à savoir à la date d'acceptation de leur démission, soit, le 23 janvier 2023.

Les services de la sous-préfecture restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

La sous-préfète
de l'arrondissement de Vire



Stéphanie LEFORT

Madame le Maire
14110 CONDE-EN-NORMANDIE

Sous-Préfecture de l'arrondissement de Vire
7 rue des Cordeliers – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE
02 14 47 60 92 – sp-vire@calvados.gouv.fr